



PPRI, l'information au cas par cas



PPRI : une mobilisation déjà efficace

p. 4/5



Rénovez votre logement et réalisez des économies

p. 10



Une zone commerciale plus accessible

Les enseignes et les clients sont satisfaits des aménagements qui viennent de se terminer dans la zone commerciale de Jaux-Venette. Le nouveau giratoire, la bretelle d'accès et la signalisation sont désormais terminés. Ces travaux, à hauteur de 1,5 million d'€, ont été financés par le groupe Carrefour et l'ARC. Des aménagements à l'intérieur de la zone sont à l'étude, ils dépendront de la répartition financière entre la collectivité et les enseignes.

Une idée gagnante pour le commerce local !



Une bonne idée pour être sûr de faire plaisir à Noël ou aux anniversaires, pensez aux "chèques cadeaux" des commerçants de l'agglomération et soutenez ainsi le commerce local. 200 magasins de tous secteurs (loisirs, mode, gastronomie...) acceptent ces bons de 10, 20 ou 50 €. La liste des magasins partenaires est disponible sur : www.commerces-compiegne.fr.

Les chèques cadeaux peuvent être achetés à Compiègne : à l'Office de tourisme, Bleu Minute (Intermarché de Margny-lès-Compiègne) et au Chat Botté (centre commercial de Royallieu).

Les comités d'entreprises sont également séduits par ce dispositif de chèques personnalisables qui sont des primes exonérées de charges sociales.

Informations pour les entreprises : 06 67 46 32 64 ou sebastieng@wanadoo.fr.

LIQUIDATION TOTALE*
pour DÉPART À LA RETRAITE
DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 30 DÉCEMBRE 2017

- COMMODES - ARMOIRES
- CANAPÉS - FAUTEUILS
- BIBLIOTHÈQUES
- PANTALONNIÈRE - TABLEAUX
- LUMINAIRES

MAGASIN OUVERT
du mardi au samedi
10h à 12h
15h à 19h

-10% **-20%** **-30%** **-40%**

Arrêté préfectoral n° 02643-20171

Bofill Décor
Carrefour de la Vache Noire
02290 VIC SUR AISNE - Tél. : 03 23 55 03 62

NUMIS*OR **ACHAT au MEILLEUR PRIX**

BIJOUX
OR & ARGENT
LINGOTS

DÉBRIS D'OR
MONNAIES
ARGENTERIE
SUCCESIONS

Lundi : 14h à 18h
Mardi au Samedi
de 9h à 12h
et de 14h à 19h

7 rue Jean Legendre - COMPIEGNE
03 44 86 29 81 Près de l'hôtel de ville

Stationnement
REMBOURSE
pour toute transaction

www.numisor-compiegne.fr

CABINET D'INFIRMIÈRES LIBÉRALES Sabrina CHIKH & Audrey DESLIENS

infirmières diplômées d'État
ont le plaisir de vous informer
de l'ouverture de leur cabinet situé au :

Maison Médicale

Place de Choiseul
Quartier de l'ancienne École d'État Major
60200 Compiègne

Soins à domicile et au cabinet sur rendez-vous

06 15 46 53 48 / 06 15 46 31 37



Un salon pour votre orientation

La 1^{ère} édition du Salon des Grandes Ecoles de Compiègne aura lieu le samedi 2 décembre au Tigre !

Venez découvrir les formations d'excellence de la Région qui vous préparent aux métiers de demain du Bac au Master en passant par le Bachelor.

Lycéens, étudiants, parents, apprentis, salariés en reconversion professionnelle sont les bienvenus.

Conférences, ateliers et animations sont au rendez-vous.

Navettes gratuites à 9h, 11h, 14h et 16h depuis la Gare de Compiègne.

Info et invitation sur lavoixletudiant.com

Comprendre ce que deviennent vos déchets

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) organise des Portes Ouvertes du Centre de Traitement Principal des déchets de Villers-Saint-Paul, du mardi 21 novembre au samedi 25 novembre de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Ouvertes à tous, ces visites se font sur réservation.

Par mail : service.communication@smdoise.fr

Par téléphone : 03 44 38 29 16 ou 06 37 95 87 31

Fin de collecte des déchets verts

La saison de collecte des déchets verts prendra fin le mardi 12 décembre. La reprise, aux jours habituels, est prévue le lundi 26 mars 2018.



ARC-infos est une publication de l'ARC
Place de l'Hôtel de Ville - CS 10007
60321 Compiègne cedex
Tél. 03 44 40 76 - www.agglo-compiegne.fr

Co-directeurs de la publication :

Philippe Marini
Eric de Valroger

Rédaction : Service Communication

Illustrations : ARC - C. Schryve - PAD

Conception, réalisation : Agence MP

Impression : Imprimerie de Compiègne

ISSN : 1776 - 1557



Une menace inacceptable

Le projet de PPRI suscite parfois la controverse, je tiens donc à expliquer en quoi notre position est responsable. La menace est réelle : sur les 21 000 habitants et les 17 000 emplois concernés, combien allons-nous en perdre ? Des milliers en quelques années, sans aucun doute, car comment espérer naïvement que les particuliers et les chefs d'entreprises vont payer des travaux considérables pour rester sur notre territoire ?

L'impact collectif peut être énorme. Mais nous nous battons aussi pour les conséquences individuelles. Nous rencontrons des gens abattus de voir leur maison perdre de la valeur et nécessiter des travaux aussi coûteux qu'inefficaces. Nous entendons des salariés, des commerçants et des chefs d'entreprises très inquiets sur l'avenir de leur société...

C'est cette dimension humaine que l'Etat et ses services ont oubliée. Nous misons sur le bon sens, sur l'expérience de chacun face aux inondations locales. Des habitants et des chefs d'entreprises ont connu, comme nous, les crues des années 90, ils expliquent savoir assumer la présence éventuelle d'eau quelques jours durant et les dégâts possibles. Comme eux, nous ne nions pas le risque mais nous demandons que l'on nous fasse confiance pour nous adapter à un risque moins conséquent que les contraintes du PPRI.

Est-ce que mettre des bâtiments sur pilotis ou une chaudière à l'étage va vraiment réduire l'impact des crues ? Est-ce raisonnable de faire payer le prix de ces mesures à des habitants et des entreprises installés de longue date ? Ce sont ces questions, et bien d'autres, qui sont remises sur la table grâce à notre grande mobilisation. Chaque personne concernée mérite que l'on poursuive notre engagement !

Philippe MARINI

Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne

Sénateur honoraire de l'Oise

Maire de Compiègne



+ de 13 000 followers



Suivez toute notre actualité sur notre page
Compiègne et son agglomération



PPRI : les raisons de la mobilisation

Le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation fait peser une menace sur le territoire.

1 Ce nouveau PPRI a été estimé avec une hauteur d'eau supérieure de 60 cm à 1 m aux crues exceptionnelles de 1993 et 1995, sans aucune justification.



2 Le territoire le plus impacté est **4 x plus grand** que lors du précédent PPRI.



3 Les obligations et réglementations qui en découlent ont des conséquences terribles : des **terrains** vont devenir **inconstructibles** et des **constructions** nécessiteront des **aménagements coûteux**.



UNE MENACE POUR NOS EMPLOIS, NOTRE PATRIMOINE, NOTRE TERRITOIRE

Etre contre ce projet de **PPRI**, est-ce nier le risque ?

Nous sommes responsables, il faut un PPRI, il y aura des crues et elles peuvent être importantes mais :

■ **Nous avons une expérience des crues** lentes et bien prévisibles sur le secteur. Nous avons des Plans Communaux de Sauve-

garde qui fonctionnent (les pompiers et la Préfecture avaient souligné notre efficacité lors des tests réalisés il y a 2 ans). Les habitants et les entreprises qui ont connu les crues des années 1990 savent que les conséquences des crues locales seront moindres que l'impact des règlements du projet de PPRI.

■ **Nous remettons en cause les hauteurs de crues du nouveau PPRI** car elles sont issues de modèles mathématiques invérifiables et qui, de plus, ne prennent pas en

compte les travaux effectués pour lutter contre les crues : les bassins d'atténuation des crues de Choisy-au-Bac, de Longueil-Sainte-Marie et ceux à venir sur Vic-sur-Aisne ; les digues et postes de crues (ZI Nord, Choisy-au-Bac, Margny-lès-Compiègne, Jaux/Armancourt, Clairoux) ; les projets de Canal Seine Nord et MAGEO feront baisser de 30 cm le niveau d'eau.

Une mobilisation déjà efficace

C'est une première victoire, l'engagement contre le PPRI a conduit le Préfet à demander une évaluation indépendante de ce projet et un report de l'enquête publique.

2 000 personnes sur le viaduc

Sur les 11 mètres de large du viaduc de Choisy-au-Bac, un long cortège s'est déployé le 30 septembre dernier. Habitants, chefs d'entreprises, agriculteurs et élus de toutes tendances politiques ont fait cause commune pour défendre nos maisons, nos emplois et notre territoire. Cette forte mobilisation est un levier essentiel pour obtenir une prise en compte des enjeux de terrain !

peut présenter ce recul comme un premier effet de la mobilisation. Il faut toutefois rester prudent sur l'efficacité du dialogue avec les services de l'Etat au regard de la concertation infructueuse de ces derniers mois. L'implication de chacun doit donc se poursuivre dans les semaines ou les mois à venir pour obtenir de vrais assouplissements sur ce projet de PPRI.

Ce nouveau délai va nous permettre de continuer à informer la population et les entreprises. Sur ce sujet difficile, nous allons poursuivre nos efforts de pédagogie (voir pages suivantes).

Des demandes et des soutiens

L'ARC et un collectif d'entreprises ont rédigé des courriers remis début octobre en main propre au Président de la République et au Président des Hauts-de-France. Ce dernier, Xavier Bertrand, nous a fait part de son soutien. Edouard Courtial, Pierre Vatin et Nadège Lefevre, élus de l'Oise, étaient présents à la manifestation.

Une enquête repoussée

Le Préfet a demandé au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) d'évaluer le travail réalisé par les services locaux de l'Etat. De ce fait, l'enquête publique est décalée de plusieurs semaines. On



LES CHIFFRES DU PROJET DE PPRI

10 000 logements dans les zones inondables sur l'ARC.

1/4 de la population de l'agglomération habite dans les zones inondables.

17 000 emplois concernés dans le Compiégnois soit 2 200 entreprises.

2 800 hectares en zone inondable, soit 2 fois plus que dans l'ancien PPRI.

6 sur 7 intercommunalités concernées par le PPRI ont émis un avis défavorable. La seule intercommunalité qui a donné un avis favorable a formulé de nombreuses réserves.



QUELS IMPACTS**LE NOUVEAU PPRI****SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET AGRANDISSEMENTS**

Découvrez la cartographie de votre parcelle en ligne

Les services de l'ARC ont réalisé des cartes des territoires impactés. Vous pouvez ainsi connaître rapidement les contraintes qui vous concerneraient.

1

Rendez-vous sur le site www.agglo-compiegne.fr
> cliquez sur la rubrique **PPRI / CARTE INTERACTIVE**

**2**

Tapez votre adresse ou n° de parcelle
> en haut

Vous pouvez vous limiter au nom de la rue (il n'est pas nécessaire de saisir l'intégralité de l'adresse, **les premiers caractères du libellé de voie suffisent**).



Une liste vous sera proposée, cliquez sur le résultat recherché et **la carte sera automatiquement centrée sur ce choix**.

PPRI
MO
> Les entreprises
projet de PPRI
> Suivez l'actu
page Facebook
informations
> Donnez votre
> Diffusez l'in
sur un sujet

3 Cliquez sur la parcelle vous concernant

BR 12
Compiègne

Cliquez ici pour ouvrir la fiche d'informations vous indiquant si votre parcelle est concernée par le projet de nouveau PPRI.



4 Accédez à votre fiche d'informations personnalisée > que vous pourrez imprimer.



La fiche est composée de 3 éléments :

1 graphique de répartition des zonages PPRI sur votre parcelle.

1 résumé vous informant de la réglementation prévue dans le cadre du projet du nouveau PPRI sur votre parcelle.

Informations sur le projet de nouveau PPRI

Cette carte interactive présente les données du projet de nouveau PPRI préparé par les services de l'Etat. Pour faciliter la compréhension, les cartes et les légendes présentées ici ont été décryptées par l'ARC dans une volonté de simplification.

Le zonage sur la parcelle

Parcelle : BR 12 Commune : Compiègne

Répartition des zonages du projet de nouveau PPRI sur la parcelle (en %)

Zone urbaine	Zone d'expansion des crues à enjeu fort de préservation
Zone urbaine	Zone d'expansion des crues
Zone urbaine	Zone de stockage
Extension urbaine	Site contraint à fort enjeu de développement ou d'adaptation
Extension urbaine	Zone hors PPRI
Extension urbaine	

Décryptage de la réglementation sur la parcelle

Sur la parcelle s'applique le zonage du projet de nouveau PPRI le plus contraignant qui est :

Zone urbaine

Pour les bâtiments existants :

- vous devez réaliser un diagnostic de vulnérabilité qui pourra imposer des travaux.

Vous avez un projet :

- agrandir votre maison ou entreprise : **IMPOSSIBLE**
- diviser une grande maison en plusieurs appartements : **IMPOSSIBLE**
- implanter un nouveau bâtiment sur votre terrain : **IMPOSSIBLE**
- créer un commerce dans un bâtiment existant (hangar ou logement) : **IMPOSSIBLE**
- reconstruire votre maison ou votre entreprise qui a subi un sinistre lors d'une inondation : **IMPOSSIBLE**
- vous devez mettre aux normes votre commerce, il faut réaliser des travaux prenant compte d'un risque d'inondation non démontré (surélévation...).

Téléchargez le règlement complet de la zone

1 lien vous donnant accès au projet de règlement complet du projet de nouveau PPRI sur votre parcelle.

SUIVONS LA MOBILISATION

Vous pouvez signer la pétition du collectif opposé au projet de nouveau PPRI en écrivant à collectif.entreprises.ppri@gmail.com et notre site internet et notre site "Compiègne et sa région". Vous y retrouverez les dates des réunions et permanences qui seront organisées. L'avis lors de l'enquête publique quand elle sera fixée. L'information autour de vous, c'est un vecteur essentiel et aussi complexe.

En savoir plus !

Pour toutes questions, écrivez à : ppri@agglo-compiegne.fr

Selon les cas, nous vous répondrons par mail ou vous fixerons un rendez-vous.

Navigation icons: +, -, Home, Location, Layers, Print, Hand cursor.

QUELS IMPACTS**POUR LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES****LE NOUVEAU PPRI**

Obligations de réaliser des diagnostics et des travaux parfois coûteux

Toutes les zones touchées par le projet de nouveau PPRI sont concernées par cette réglementation.

A réaliser dans un délai de 4 ans, le diagnostic de vulnérabilité aura un coût direct ou indirect pour chaque habitant concerné, qu'il soit pris en charge par la collectivité ou directement par le propriétaire, avec obligation de faire les travaux dans un délai de 5 ans.

Approbation du PPRI

4 ANS

Date limite réalisation diagnostic

5 ANS

Date limite réalisation travaux préconisés

Si les travaux ne sont pas réalisés, il n'y a pas de conséquences explicites indiquées dans le règlement. Mais votre prise en charge par les assurances pourrait être remise en cause.

> Des travaux à hauteur de 10 % du bien
Les travaux imposés aux biens construits avant l'approbation du nouveau PPRI

seront à la charge du propriétaire.

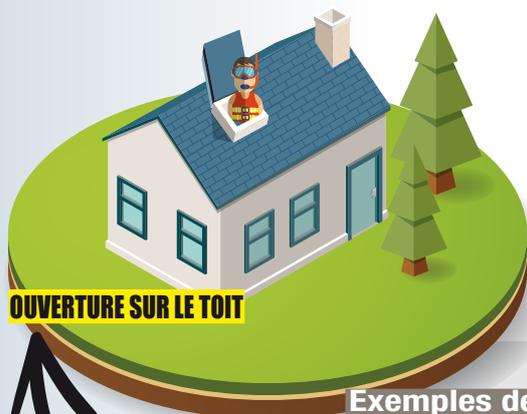
Ils porteront sur des aménagements dont le coût obligatoire sera inférieur ou égal à 10 % de la valeur vénale ou estimée du bien.

Pour les dépenses dépassant 10 % de la valeur du bien, le choix est laissé au propriétaire.

Exemple :

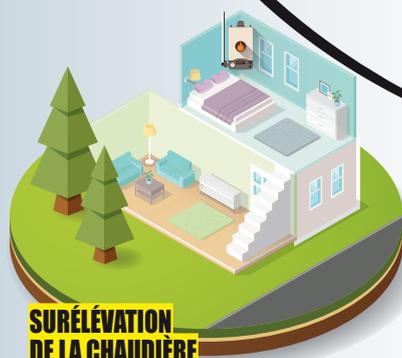
Pour un bien de 200 000 €, si les travaux sont inférieurs à 20 000 €, ils sont obligatoires.

S'ils sont estimés à 40 000 €, il faut au moins réaliser la partie prioritaire à hauteur de 20 000 €.



Exemples de travaux issus du diagnostic de vulnérabilité :

- > Les ouvertures de bâtiments, telles que portes, baies, soupiraux, orifices, conduits, situés sous la cote de référence, pourront être mises à l'abri d'une entrée des eaux (batardeau, déplacement du niveau des ouvertures...).
- > Les caves pourront être rendues étanches pour tout ou partie.
- > Les toitures pourront être adaptées avec la création d'une ou plusieurs ouvertures nécessaires à l'évacuation des habitants ou usagers, si le bâtiment est de plain pied.
- > Le compteur général, le disjoncteur et le tableau de répartition pourront être installés au-dessus de la cote de référence. Pour la partie du réseau électrique maintenue en dessous de la cote de crue de référence, un dispositif de coupure et d'isolation pourra être installé. Dans la mesure du possible, les circuits entre les parties inondables et les parties hors d'eau seront individualisées, des circuits électriques descendants seront mis en œuvre pour éviter les rétentions d'eau dans les gaines et les conduits.
- > Les chaudières, les pompes à chaleur, les dispositifs de régulation seront au maximum mis hors d'eau : mise en place d'une barrière permanente, surélévation...
- > Lorsque c'est nécessaire, la création d'un niveau refuge devra être étudiée.

**SURÉLEVATION DE LA CHAUDIÈRE À L'ÉTAGE**

Les habitants...

Didier Clabaut, Thourotte

"Je n'ai pas eu d'eau en 1995 et on m'annonce plus d'1 mètre dans ma maison !"

"Lors de la crue de 1993, j'ai eu 10 cm d'eau dans ma maison. Mais je n'ai pas eu d'eau lors de la crue de 1995, car la mairie avait fait des travaux sur les réseaux. Et maintenant le projet de PPRI prévoit plus d'un mètre d'eau chez moi ! On peut me demander des travaux dans ma maison, à l'extérieur de mettre la cabane de jardin sur pilotis ou de remplacer mon mur par une clôture pour laisser passer l'eau !"

Géraldine Verne, Verberie

"Je ne laisserais rien à mes enfants"

"Je ne peux pas surélever ma maison et on ne m'y autoriserait pas avec les habitations autour. Si ce PPRI passe, je ne laisserai rien à mes enfants alors que j'ai travaillé pour ça. J'ai fait expertiser ma maison, avec le prix que j'en tirerais maintenant, je m'achèterais un studio alors que là j'avais deux chambres. Quand j'ai acheté, on m'a dit que je n'étais plus en zone inondable avec les travaux réalisés contre les crues. C'est la première fois que je manifeste. Je me suis dit qu'il fallait que je réagisse et je continuerai tant que je pourrai !"

Christine Crux, Choisy-au-Bac

"On s'inquiète pour notre contrat d'assurance"

"Nous avons une maison de 1920 qui n'a pas connu de soucis, elle n'a pas été inondée en 1993 et 1995. C'est d'ailleurs la première chose qu'a vérifié notre assureur quand nous avons acheté la maison en 1998. Quelle serait sa position maintenant que nous sommes en zone bleue ? On s'inquiète pour notre contrat d'assurance. Nous avons la chaudière et la machine à laver au sous-sol, le règlement pourrait nous obliger à les remonter. Nous pensions faire un garage, ce n'est plus possible."



Jean-Marc Joran, Clairoix

"On sait s'adapter à ces crues lentes et tout mettre à l'abri"

"Ce PPRI est débile et va coûter cher. Notre maison a été conçue avec un sous-sol bas et une partie habitable au-dessus. Dans les années 90, le sous-sol a été inondé, j'ai eu le temps de tout mettre à l'abri, de démonter la chaudière et le ballon d'eau chaude et de les remettre ensuite quelques jours plus tard. On sait s'adapter à ces crues lentes, alors pas besoin de ce règlement !"

... et entrepreneurs

**David de Bosschère,
PDG d'Intermarché,
Margny-lès-Compiègne**

"Mieux vaut une inondation que du chômage les pieds au sec !"

"Le magasin applique les règles du PPRI actuel et elles ont montré leur efficacité. Avec les contraintes du nouveau PPRI, ce supermarché de proximité n'existerait pas. Avec le projet de PPRI, on peut nous imposer des travaux dans ce magasin. Cela aurait des répercussions sur les prix et sur les consommateurs. On nous demande des services complémentaires comme une station-service ou un pôle médical, nous avons des projets en ce sens. Ils ne sont plus possibles avec le nouveau PPRI, ce serait un manque pour les consommateurs du secteur. Beaucoup d'entreprises vont souffrir de cette réglementation. Mieux vaut une inondation que du chômage les pieds au sec !"



**Olivier Brière,
architecte à La Croix Saint Ouen**

"On risque de créer des espaces insalubres"

"Depuis 1995, on construit 30 cm au-dessus du niveau des crues. Aujourd'hui on demande de remonter encore d'au moins 30 cm, avec des pilotis. La technique proposée est totalement incompatible avec une activité industrielle. Pour avoir des rampes d'accès à faible pente il va falloir occuper des espaces considérables. Autant dire que le développement de l'industrie et de l'activité devient impossible. Avec les pilotis, on risque aussi de créer des espaces insalubres avec des développements de vies végétales et animales difficiles à contrôler. Si on ne peut plus reconstruire la ville sur elle-même, il va falloir aller sur les plateaux agricoles."

**Thierry Lanciaux,
coiffeur à Margny-lès-Compiègne**

"Personne ne rachètera le fonds de commerce"

"Mon salon n'est pas inondable, même avec les hauteurs d'eau du projet de PPRI. Je suis pourtant en zone violette sur le plan et soumis à un règlement qui peut conduire à élever le plancher de 40 cm. Comme j'ai 2,20 m de plafond il faudra faire moins d'1,80 m pour venir ici ! Il ne faut pas se leurrer, en étant classé en zone inondable, personne ne rachètera le fonds de commerce."



Faire construire dans l'agglomération

L'ARC propose des lots à bâtir sur plusieurs opérations

A Janville

Le quartier du Maraiquet est un lotissement composé de 12 lots à bâtir, situé en bordure du Mont Ganelon, sur les hauteurs de Janville. Cet endroit calme et en contact avec la nature vous séduira pour faire construire votre maison. Il reste 6 terrains viabilisés, d'une superficie de 641 m² à 1 167 m², à vendre à des prix allant de 40 000 € HT à 72 000 € HT.

A Saint-Sauveur

Juste derrière la mairie, à proximité immédiate des commerces et de l'école, il reste 3 terrains à bâtir dans un nouveau lotissement. Les superficies vont de 334 à 462 m² pour des prix de 48 000 € HT à 67 000 € HT.

A Choisy-au-Bac

Dans le nouveau quartier du Maubon, nous proposons 9 lots de 472 à 605 m² pour des prix allant de 69 000 € HT à 88 000 € HT. La viabilisation vient de débuter.

Contact

Service foncier de l'ARC :
03 44 40 76 25

Rénovez votre logement et réalisez des économies

Trouver les solutions les plus pertinentes, identifier des artisans, comprendre les dispositifs financiers... C'est l'intérêt du guichet unique proposé par l'ARC, Habitat Rénové, qui accompagne les particuliers dans l'amélioration de leur logement.

Isabelle et Thierry ont bien failli passer à côté des aides financières lors de la rénovation énergétique de leur maison à Clairoix. "Nous allons signer les devis auprès des artisans quand nous nous sommes rendus à Habitat Rénové. Heureusement ! Nous serions passés à côté de l'accompagnement qui nous a permis de faire un saut qualitatif dans les travaux tout en ayant droit à des aides financières que nous n'aurions pas sinon sollicitées. Sur un budget de 26 000 € de travaux pour notre maison, nous avons eu droit à 10 000 € de l'ANAH dans le cadre de l'OPAH, 2 000 € du Conseil départemental, 1 000 € de

l'ARC, sans compter les crédits d'impôts et la TVA à taux réduit. **Nos futures économies d'énergie sont estimées à plus de 40 % et nous allons gagner en confort.**"

Pour les artisans

Habitat Rénové aide aussi les artisans à se former dans le domaine de la rénovation énergétique. Une visite de chantier sera ainsi organisée le 10 novembre à 10h sur le chantier du Parc technologique des rives de l'Oise pour connaître les bonnes pratiques et (re)découvrir les matériaux bio-sourcés.

Contact

www.habitat-renové.fr
03.44.85.44.95

Accueil

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et
de 14h à 17h.

Réunion publique de présentation
le 23 novembre à 18h30,
salle Bensaali à La Croix Saint Ouen



A la découverte de nos communes

▼ Le coq porteur d'un message



La belle église de Néry a bénéficié, au début de la décennie, de gros travaux sur son clocher.

Ce dernier a été rénové puis surélevé d'1,5 mètre et un beffroi en bois a été réalisé pour réinstaller la cloche. Cette dernière a été exposée en 2012 sur la place principale du village. Le coq du clocher a lui aussi été présenté aux habitants, il a fait le tour du village pour recueillir des dons au bénéfice des apprentis qui ont travaillé sur le clocher.

Avant de repartir dominer le village, le coq s'est vu insérer un "message souvenir" destiné aux générations futures.



▼ Au source de l'histoire

Les Gallo-romains utilisaient déjà la source de Néry.

Toujours très productive, elle fournit 300 000 m³ d'eau par an aux habitants de Néry, Saintines, Saint-Sauveur et Béthisy-Saint-Pierre.

Gourmande en eau, l'ancienne sucrerie de Néry bénéficiait également de cette source.



NERY & ses secrets



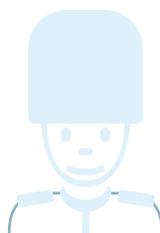
▼ Une bataille célèbre

Une brigade anglaise de cavalerie (appelée "L") s'arrête le 31 août 1914 pour passer la nuit, ne se doutant pas que les Allemands sont installés de l'autre côté de la vallée.

Le lendemain avant l'aube, les Britanniques sont surpris par une pluie d'obus, mais ils livrent un combat héroïque et la brume ne permet pas aux Allemands de voir qu'ils sont 5 000 contre 1 000. Les renforts alliés venus de Saint Vaast de Longmont et Verberie permettent d'inverser la situation et de faire reculer les Allemands. Ce combat aura une grande importance sur l'issue de la Bataille de la Marne, quand les Alliés vont contre-attaquer quelques jours plus tard en surprenant les Allemands.



► Un nom donné à une batterie de la Reine !



La bataille de Néry est très connue Outre-Manche et environ 200 Britanniques sont venus célébrer le Centenaire du combat.

Ils étaient venus avec leurs chevaux et des tenues d'époque.

Une batterie de la Reine d'Angleterre porte le nom de "L Néry", la lettre "L" faisant référence au nom de la batterie héroïque du 1^{er} septembre 1914.

BESOIN D'ASSISTANCE À VOTRE DOMICILE ?

Vous avez besoin d'aide
pour votre toilette, vos repas,
vos travaux ménagers...

ADHAP SERVICES®
est là pour vous aider
tous les jours de l'année

Conventionné A.P.A. - P.C.H. - M.S.A.
Conventionnée Carsat - RSI - CNRACL - MGEN - etc...
Conventionné Garde Malade C.P.A.M.

Permanence téléphonique
7 jours sur 7, 24h/24

Tél. **03 44 36 72 96**

adhap60a@adhapservices.eu

www.adhapservices.fr

L'assistance d'un professionnel, ça change tout



www.qualicert.fr

SERVICE AIDÉ



offres spéciales
GRAND CONFORT

Toutes les grandes
marques de literies
sur articles
signalés
en magasin



du 04/11 au 09/12/2017

40 ans

Grand Litier

VOTRE BIEN-ÊTRE COMMENCE ICI

Literie Y. Lamouche

141, Avenue Jean Moulin - ZAC du Camp Du Roy - JAUX - 03 44 83 41 07

Si vous aussi vous souhaitez

vendre ou louer votre bien immobilier



COMPIÈGNE

03 44 23 22 21

century21compiègne@century21.fr

LA CROIX SAINT OUEN

03 44 91 04 04

century21lacroix@century21.fr

RESSONS-SUR-MATZ

03 44 85 84 64

century21ressons@century21.fr

Retrouvez toutes nos annonces
en temps réel sur

www.century21.fr



Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

Century 21
Infinity

TRANSACTION | GESTION | LOCATION